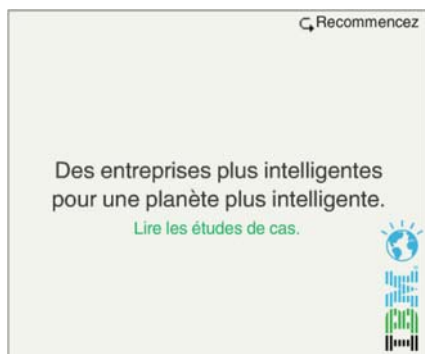


« Les bas salaires ont été pénalisés »

Auteur de « Génération 35 heures », Thibault Lanxade retient de cette mesure le poids dans les comptes de l'État et les différences entre salariés.



- Thibault Lanxade, vous êtes l'auteur, avec Sophie Girardeau, de l'ouvrage « Génération 35 heures ».

Dix ans après, que reste-t-il de cette loi Aubry ?

- Il reste en premier lieu des charges qui pèsent durablement dans les comptes de l'État, à travers l'aide aux entreprises pour leur permettre d'alléger le dispositif de hausse du quota d'heures complémentaires. Et surtout cela pèse toujours dans les mentalités et les entreprises.

- Comment font celles qui veulent s'affranchir des 35 heures ?

- Chez certaines, c'est relativement simple. Mais pour d'autres, c'est beaucoup plus compliqué dès lors qu'elles ont été ratifiées par des accords de branche ou d'entreprise. Derrière, c'est un dispositif compliqué à détricoter. Globalement, les entreprises qui travaillent avec saisonnalité sont celles qui sont le mieux parvenues à s'en accommoder.

- Les RTT ont été négociées contre une modération salariale, qui pouvait plaider pour une meilleure productivité...

- Beaucoup d'acteurs se sont accordés à le dire, certes, mais sur quelles bases ? Je ne crois pas que cela soit la réalité. C'était peut-être, en outre, dans le cadre d'une activité économique plus souriante. Globalement, c'est un dispositif qui n'est pas encore digéré. On peut s'affranchir des 35 heures, mais c'est extrêmement contraignant.

- Cela sera-t-il vraiment possible de tourner un jour la page ?

- Ce qui risque de se produire, c'est qu'un jour l'heure légale va disparaître et sera soumise aux accords de branche ou aux entreprises.

Peut-être alors que les dispositifs s'assoupliront, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

« Sain de définir les limites »

- Le système n'a-t-il pas aggravé les différences entre salariés ?

- Très clairement. D'abord, il a privilégié les hauts salaires et les cadres. Cette population a été traitée en jours de « RTT » cumulables où le cadre s'est vu plutôt bien loti, avec environ 15 journées qui, non prises, peuvent même se cumuler sur un compte épargne-temps. A l'arrivée, les bas salaires ont été pénalisés. L'incohérence des 35 heures, c'est que lorsqu'il y a peu de travail au départ, le partager devient difficile. Il a fallu gérer des gels de salaires.

Et pour les emplois postés il n'est pas rare que le travail ait été élargi aux nuits ou aux week-ends selon la typologie des postes.

- Les 35 heures ont-elles des vertus ?

- Oui, celle de la réappropriation du temps personnel. La quête d'un meilleur équilibre entre vie privée et professionnelle. Certaines entreprises qui « débordaient » ont dû redéfinir leurs limites, c'était très sain. Beaucoup ont même dû s'engager dans des dispositifs de « vacances forcées ».

Recueilli par Antoine PÉTRY apetry@estrepublikain.fr